

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/953

Approbation de nouveaux droits de place des marchés

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur :** Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :** M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2015/953 - APPROBATION DE NOUVEAUX DROITS DE PLACE DES MARCHES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les marchés forains représentent un élément majeur du tissu commercial lyonnais (au total 77 marchés sur l'ensemble de la ville). La dernière enquête des ménages, réalisée en 2012, a montré une hausse de 13 % du chiffre d'affaires des marchés sur la ville de Lyon entre 2006 et 2011 (cette hausse étant limitée à 6 % sur le reste de l'agglomération lyonnaise).

Chaque année, la Ville appuie cette dynamique par une participation financière aux opérations d'animation mises en œuvre par les associations de commerçants. Ainsi, en 2014, c'est un total de 21 500 euros de subventions qui a été affecté au secteur.

En ce qui concerne les tarifs des droits de places acquittés par les commerçants des marchés forains, la Ville n'a procédé qu'à une seule hausse depuis 10 ans : 3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est devenu nécessaire de les réévaluer, pour plusieurs raisons :

- d'une part, les redevances d'occupation privative du domaine public à des fins commerciales, telles que celles portant sur les terrasses, ont augmenté d'au moins 2 % chaque année depuis 2009 ;
- d'autre part, le coût de nettoyage et d'enlèvement des déchets sur les marchés a continué de croître de manière assez importante ;
- enfin, une étude comparative récente montre que la Ville de Lyon pratique des tarifs sensiblement plus bas que ceux des autres grandes villes de France.

Il est donc proposé d'augmenter chaque année le montant des abonnements sur les marchés de 2 % jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 inclus, ainsi que le montant des tickets journaliers. Le paiement de ces derniers intervenant le plus souvent en espèces, leur nouveau montant est tenu d'être arrondi au dixième afin d'éviter de nombreuses manipulations de pièces de faibles valeurs, ce qui empêche tout échelonnement de sa hausse.

Cette nouvelle grille tarifaire, comme le prévoit l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fait l'objet d'une concertation avec les organisations professionnelles intéressées et les chambres consulaires.

Pour information, la tarification actuelle des abonnés et des journaliers est la suivante :

## **I – Marchés alimentaires**

1 – Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné

	Semaine Tous les marchés	Samedi et dimanche Tous les marchés	Marché couvert Etats-Unis	
	Semaine	Samedi		
Droit de place du ml	1,10 €	2,20 €	2,20 €	4,40 €

Droits annexes d'électricité : 2,70 € : forfait journalier par commerçant.

2 – Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

		Droits de place	Droits annexes d'électricité des 2 ml
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Bio place Henri, Guichard <i>mardi</i> , Martyrs de la Résistance, Commandant Arnaud, Bio Croix-Rousse, Ménival <i>mercredi</i> , Ménival <i>vendredi</i> , bd des Castors, Champvert, bio St Jean, César Geoffray, Duchère Plateau, Roger Salengro <i>samedi</i> , Jean Zay, St Rambert, Le Vergoin, Bio Vanderpool, place Schönberg, Victor Augagneur après-midi, Loucheur après-midi, Abbé Pierre après-midi, A. Courtois bio après-midi, Fourcade	6,20 €	2,44 €
	Place Carnot, Producteurs fermiers, Guichard <i>dimanche</i> , Ménival <i>dimanche</i> , Montgolfier, Mermoz Sud, Duchère Balmont	8,92 €	
Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7)	Bayard, Camille Flammarion, Les Anges, Bellecombe, Ambroise Paré, Belleville, Roger Salengro <i>mercredi et dimanche</i> , Duchère Sauvegarde, Croix-Rousse Mer-Jeu	10,21 €	4,53 €
	Montchat, Bénédict Teissier, Tête d'Or, Jean Macé	16,71 €	
Marchés à abonnement trihebdomadaire (3j/7)	St Antoine <i>Mar-Mer-Jeu</i> , Victor Augagneur <i>Mar-Mer-Jeu</i> , Gabillot, Jean-Jaurès, Général André	15,32 €	6,58 €
	St Antoine <i>Ven-Sam-Dim</i> , Victor Augagneur <i>Ven-Sam-Dim</i> , St Louis, Ambroise Courtois	25,07 €	
	Marché couvert des Etats-Unis	48,68 €	

Marché quadri-hebdomadaire (4j/7)	Croix-Rousse Mardi-Vendredi-Samedi-Dimanche	30,90 €	9,06 €
Marché à abonnement 6j/7	Petite place de la Croix-Rousse	41,52 €	13,18 €

### **II – Marchés de produits manufacturés**

1 – Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné : 1,10 €.

2 – Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	
Cours Bayard, Montchat, Guichard, Martyrs de la Résistance, Victor Augagneur, Point du Jour, Ambroise Paré, Mermoz Sud, Général André, Belleville	St Antoine, Carnot, Croix-Rousse, Ménival, Jean-Jaurès, Etats-Unis, Ambroise Courtois, Duchère Balmont, Roger Salengro
6,20 €	6,64 €
Marchés à abonnement bihebdomadaire (2j/7)	
Jean Macé : 11,60 €	

### **III – Marchés divers**

1 – Tarif journalier du mètre linéaire applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné :

	Droits de place du ml
Marchés hebdomadaires (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Chiens, Timbres
Marché bimensuels (2j/mois)	Livres anciens Ambroise Courtois Livres anciens Lyautey Livres anciens Raspail
Marchés mensuels (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé
	Livres anciens marché couvert Etats-Unis

2 – Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

		Droits de place des 2 ml
Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Chiens, Timbres	6,20 €
Marchés à abonnement bimensuel (2j/mois)	Livres anciens Ambroise Courtois Livres anciens Lyautey Livres anciens Raspail	3,10 €
Marchés à abonnement mensuel (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé	1,55 €
	Livres anciens marché couvert Etats-Unis	3,10 €

#### V – Marché aux Plantes (annuel)

	Droits de place	Soit le m <sup>2</sup>
Jusqu'à 50 m <sup>2</sup>	55,00 €	1,10 €
De 51 à 70 m <sup>2</sup>	61,60 €	0,88 €
De 71 à 100 m <sup>2</sup>	69,30 €	0,69 €
De 101 à 120 m <sup>2</sup>	75,90 €	0,63 €
De 121 à 140 m <sup>2</sup>	82,50 €	0,59 €

#### VI – Marché aux Bouquinistes

Droit par case et par mois	66,54 €
----------------------------	---------

Vu l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2008/981 du 22 décembre 2008 ;

Vu le courrier en date du 22 janvier 2015 adressé aux organisations représentatives des commerçants et aux chambres consulaires ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat

## **DELIBERE**

1. Au 1<sup>er</sup> avril 2015 et ensuite au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et jusqu'en 2020 inclus, les tarifs énoncés au I- 2-, II- 2-, III- 2-, V et VI de la délibération du Conseil municipal n° 2008/981 du 22 décembre 2008 modifiée augmentent de 2 % avec un arrondi au centième supérieur.

2. Les tarifs fixés au I- 1- de la délibération du Conseil municipal n° 2008/981 du 22 décembre modifiée sont, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les suivants :

	Semaine Tous les marchés	Samedi et dimanche Tous les marchés	Marché couvert	
	Semaine	Samedi		
Droit de place du ml	1,20 €	2,40 €	2,40 €	4,80 €

Droits annexes électricité : 2,70 € : forfait journalier par commerçant.

3. Le montant des droits annexes électricité visé au I- 1- de la délibération du Conseil municipal n° 2008/981 du 22 décembre modifiée est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de 3,00 €.

4. Le tarif fixé au II- 1- de la délibération du Conseil municipal n° 2008/981 du 22 décembre modifiée est, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, de 1,20 €.

5. Les tarifs fixés au III- 1- de la délibération du Conseil municipal n° 2008/981 du 22 décembre modifiée sont, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les suivants :

		Droits de place du ml
Marchés hebdomadaires (1j/7)	Artisanat et Métiers d'Art, Création, Livres anciens Croix-Rousse, Livres anciens Carnot, Chiens, Timbres	1,20 €
Marché bimensuels (2j/mois)	Livres anciens Ambroise Courtois Livres anciens Lyautey Livres anciens Raspail	1,20 €
Marchés mensuels (1j/mois)	Livres anciens Jean Macé	1,20 €
	Livres anciens marché couvert Etats- Unis	2,40 €

6. Les recettes en résultant seront imputées sur le programme GESTEXPLOI, opération DOPUBLIM.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguee,

F. BOUZERDA